



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ
FASSETT**

2020-03-19

À une séance ordinaire de la Municipalité de Fassett tenue au 19, rue Gendron, Fassett, Québec, le 9 mars 2020 à 19 h 30 et à laquelle sont présents :

Les conseillers(ères) Gabriel Rousseau
Claude Joubert Jean-Yves Pagé

Madame la conseillère Josiane Charon est absente.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur François Clermont.

Madame Chantal Laroche, directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de l'assemblée.
- 2- Appel des conseillers, conseillère.
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 4- Adoption du procès-verbal du 12 février 2020
- 5- Parole à l'assistance.
- 6- **Rapports**
 - 6.1 Officier municipal en urbanisme
 - 6.2 Inspecteur municipal (aucun)
 - 6.3 Directeur des incendies
 - 6.4 Dossier rue Kemp
 - 6.5 Conseillers, conseillère
- 7- **Finances**
 - 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 11388 à 11417 au montant de 50 664.87 \$ et les prélèvements numéro 2446 à 2459 au montant de 8 798.05 \$ et des salaires payés pour un montant de 12 717.26 \$;
 - 7.2 En mars des salaires payés pour le mois de février pour un montant de 7 211.71 \$ pour la bibliothèque, les élus et les pompiers.
 - 7.3 Adoption des activités de fonctionnement
- 8- **Correspondance**
- 9- **Suivi de dossier**
 - 9.1 Période d'élection et Avis de vacance – Poste de conseiller 4 ;
- 10- **Avis de motion**
- 11- **Résolutions**
 - 11.1 Accès à l'information – Délégation de pouvoir à la directrice générale ;
 - 11.2 Adoption du règlement 2020-11 modifiant le règlement de zonage ;
 - 11.3 Demande d'autorisation à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec - municipalité de Fassett- lots 5 362 388, 5 362 390, 5 363 663, 5 896 055, aliénation et lotissement ;
 - 11.4 État des taxes foncières dues ;
 - 11.5 Délégation de pouvoir – Contrat de balayage des rues 2020 ;
 - 11.6 Adoption du compte de dépenses – Bénévole Carnaval 2020 ;
 - 11.7 Adoption du compte de dépenses – Conseillère 2 ;
 - 11.8 Adoption du rapport annuel d'incendie 2019 – Année 1 ;
 - 11.9 Absorption de la dépense – surplus dépenses TECQ 2014-2018 ;
 - 11.10 Adoption des rapports du vérificateur Raymond Chabot Grant Thornton pour l'année 2019 ;
- 12- **Varia**
 - 12.1 Facture MRC des Collines – Dossier cour ;
 - 12.2 Rencontre du conseil municipal – Changement de jour - Mercredi ;
 - 12.3 Martin Deschênes – Tour CIBC Charles Bruneau ;



13- Questions posées par les membres

14- Levée de l'assemblée

1- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est officiellement ouverte par Monsieur le maire François Clermont à 19 h 31.

2- APPEL DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRE

Messieurs Jean-Yves Pagé, Gabriel Rousseau ainsi que, Claude Joubert sont présents. Madame la conseillère Josiane Charron est absente.

3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-03-043

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

4- ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 12 FÉVRIER 2020

Point reporté....

5- PAROLE À L'ASSISTANCE

En première partie, monsieur Marc Boucher, vérificateur de Raymond Chabot Grant Thornton vient présenter aux membres présents lors de l'assemblée les conclusions de la vérification comptable de la municipalité pour l'année 2019. Suite à la présentation concluante, le conseil propose d'adopter lors de cette même rencontre les états financiers ainsi présentés.

Un citoyen demande si la participation de la part des citoyens de la municipalité à l'activité Ski Seigneurie a été concluante. Eh bien oui! Plusieurs citoyens de la municipalité sont venus récupérer des passes saisonnières afin de pouvoir profiter du circuit. Un post mortem à cet effet sera fait afin de valider la participation de la municipalité l'an prochain.

On annonce également que les cartes gratuites donnant accès à différents musées ont été populaires, et que nous continuerons la promotion de celles-ci.

On constate le mauvais état de la route 148. On tentera de faire le suivi avec le MTQ à ce sujet.

Un membre de l'assemblée constate qu'il y a eu une augmentation notable de son compte de taxes concernant un terrain vacant et demande des explications. On mentionne que les règlements municipaux prévoyaient depuis plusieurs années que la taxation d'utilisation pour le réseau d'aqueduc et les eaux usées soient appliquée sur les terrains vacants, pourvu que ces derniers puissent bénéficier d'un branchement actuel ou éventuel. Le membre de l'assemblée comprend les explications mais est déçu par le fait que l'application en 2020 n'est pas été plus discutée, et surtout que les citoyens touchés par cette application ne soient pas avisés personnellement. Monsieur le maire prend compte de la critique, et tient à mentionner qu'il prend note des recommandations apportées afin d'améliorer le réseau de communication avec les citoyens.

Concernant une possible restriction de l'eau, le maire rassure la population. Effectivement en début 2018 la situation de l'eau potable était des plus problématique. Lors de cette période, le conseil a fait plusieurs démarches de sensibilisation auprès des citoyens afin de réduire la surconsommation et sécuriser l'approvisionnement en eau potable. Même si la situation aujourd'hui en approvisionnement en eau potable est stabilisée, le conseil est en mesure de constater que suite à ces restrictions antérieures, la population s'est maintenant



dotée de meilleures pratiques d'utilisation de de consommation. Un grand merci à chacun d'entre vous pour votre collaboration!

Concernant la situation du camion à ordures. Nous éprouvons depuis plusieurs semaines des problèmes avec le camion à ordures, nous obligeant d'opter pour un sous-contractant afin de faire les levées. Le conseil se penche sur la situation afin de bien évaluer toutes les avenues possibles afin de régler la situation. Nous vous tiendrons informé des développements. Actuellement, nous utilisons Telmatik, système d'annonce automatisé, afin de vous aviser des changements à l'horaire.

Un membre de l'assemblée s'informe également de la position du conseil face à la restriction possible de circulation des camions lourds dans notre municipalité. Le conseil, pour le moment, ne juge pas que d'interdire la circulation est la solution. On croit que plusieurs options sont envisageables et seront étudiées.

De plus, un membre de l'assemblée fait une demande afin que des numéros civiques soient attribués aux terrains vacants situés sur le chemin Prud'homme. Le conseil remercie le membre de cette proposition et affirme que le dossier sera évalué et qu'un suivi à cet effet sera fait lors des prochaines séances.

6- RAPPORTS

6.1 Officier municipal en urbanisme

Un rapport des activités de la période a été déposé au conseil pour appréciation.

6.2 Inspecteur municipal

Rien pour la période

6.3 Directeur des incendies

Rapport déposé pour appréciation par le conseil.

6.4 Rapport du maire

Monsieur le maire informe les membres de l'assemblée que le comité de L'Âge d'Or travaille afin d'obtenir une subvention afin de moderniser la cuisine du centre municipal, et ainsi pouvoir accueillir à nouveau la Cuisine Partage. De plus, une rencontre ayant comme thème Aînés Avisés aura lieu le 27 avril prochain, à la salle communautaire de Fassett. De plus amples informations vous seront données.

La municipalité, comme vous le savez, s'est dotée d'un système téléphonique du nom de Telamtik, afin de pouvoir contacter et informer ses citoyens. Lors des dernières semaines, le système a été utilisé afin d'aviser les citoyens d'un changement d'horaire dans la cueillette des ordures. Certains ajustements ont été effectués suite au premier essai. Un grand merci à tous pour votre collaboration !

Finalement, Mathieu Lacombe, ministre de la Famille, à rencontrer messieurs François Clermont et Jean-Yves Pagé. Lors de cette rencontre, plusieurs sujets ont été abordés et des projets ont été discutés.

6.5 Conseillers, conseillère

Gabriel Rousseau

L'élaboration et la distribution des Info-Fassett sont toujours à l'ordre du jour!

Claude Joubert

Suite aux tristes événements de février dernier, lors du décès tragique de Madame Boucher, monsieur Joubert signifie une présence policière plus présente au sein de la municipalité. Cette présence et disponibilité sont forts appréciées par la communauté.

De plus, dans un tout autre ordre d'idée, certains équipements ont été installés sur le camion municipal afin de le rendre encore plus fonctionnel.



7.1 APPROBATION DES DÉPENSES AVEC LES CHÈQUES NUMÉRO 11 388 À 11 417 MONTANT DE 50 664.87 \$ ET LES PRÉLÈVEMENTS NUMÉRO 2446 À 2459 AU MONTANT DE 8 798.05 \$ ET DES SALAIRES PAYÉS POUR UN MONTANT DE 12 717.26 \$

2020-03-044

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT

ET RÉSOLU :

Que les dépenses avec les chèques numéro 11 388 à 11 417 au montant de 50 664.87 \$ et les prélèvements numéro 2446 à 2459 au montant de 8 798.05 \$ et des salaires payés pour un montant de 12 717.26 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte #603747).

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

7.2 EN MARS DES SALAIRES PAYÉS POUR LE MOIS DE FÉVRIER POUR UN MONTANT DE 7 211.71 \$ POUR LA BIBLIOTHÈQUE, LES ÉLUS ET LES POMPIERS.

2020-03-045

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

ET RÉSOLU :

Que les salaires payé pour le mois de février au montant de 7 211.71 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte #603747).

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

7.3 ADOPTION DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

2020-03-046

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

Que les activités de fonctionnement pour les périodes 1-2 soient adoptées, telles que déposées pour appréciation auprès du conseil.

9.1 PÉRIODE D'ÉLECTION ET AVIS DE VACANCES

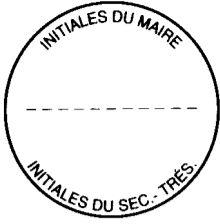
Madame Chantal Laroche, directrice générale, tient à informer la population que suite au départ du conseiller numéro 4 monsieur Sylvain Bourque, il y a un avis de vacances visant à combler le poste de conseiller.

De plus, suite à l'avis de vacances publié lors de la rencontre du conseil de février, la directrice annonce qu'il y aura période d'élection partielle et scrutin le 3 mai prochain. Les détails vont seront transmis par avis publics.

11.1 ACCÈS À L'INFORMATION – DÉLÉGATION DE POUVOIR À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

2020-03-047

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1, a.8), la



Procès-verbal de la Municipalité de Fassett

municipalité doit désigner un responsable des demandes d'accès à l'information ;

CONSIDÉRANT que le conseil considère que cette responsabilité relève de la directrice générale ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

ET RÉSOLU

Que ce conseil désigne la directrice générale comme personne responsable de l'accès à l'information de la municipalité de Fassett.

Adoptée à l'unanimité.

11.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2008-12

2020-03-048

Province de Québec
Municipalité de Fassett

RÈGLEMENT 2020-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU que le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage numéro 2008-12 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme conformément aux articles 123 à 137.17 inclusivement ;

ATTENDU que le conseil municipal désire permettre la classe d'usage d'une habitation unifamiliale isolée dans la zone C-A 115 ;

ATTENDU qu'un avis de motion du premier projet de règlement a été donné le 12 février 2020 lors de la séance du conseil ;

ATTENDU que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil du 13 janvier 2020 ;

ATTENDU qu'une consultation publique a eu lieu le 12 février 2020 ;

ATTENDU que le deuxième projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil du 12 février 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 2020-11 modifiant le règlement numéro 2008-12 :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

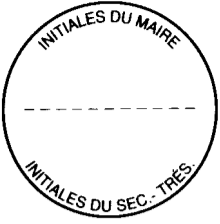
ARTICLE 2

La grille des usages et normes de la zone C-A 115, soit l'annexe A du règlement de zonage numéro 2008-12, est remplacée par celle en annexe A au présent règlement.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à l'unanimité.



11.3 DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC- MUNICIPALITÉ DE FASSETT- LOTS 5 362 388, 5 362 390, 5 363 663, 5 896 055, ALIÉNATION ET LOTISSEMENT

2020-03-049

CONSIDÉRANT que la municipalité de Fassett désire soumettre une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec sur les lots 5 362 388, 5 362 390, 5 363 663 et 5 896 055 au cadastre du Québec pour les fins d'une aliénation et d'un lotissement, dont la superficie totale de ces dits lots est de 24,358 hectares ;

CONSIDÉRANT que les lots 5 363 663 et 5 896 055 sont déjà utilisés à des fins agricoles par l'entreprise agricole appartenant à Simon Lavergne, qui est également le propriétaire du lot 5 362 389 situé à proximité, soit à l'ouest de la Montée Fassett;

CONSIDÉRANT la cession des lots 5 363 663 et 5 896 055 à cette entreprise agricole permettra sa consolidation et l'opportunité d'investir des travaux d'amélioration pour bonifier la qualité des sols à des fins de culture, cela à titre de propriétaire des dits lots ;

CONSIDÉRANT le lot 5 362 390 est utilisé pour les fins des travaux publics municipaux depuis l'autorisation rendue par la CPTAQ au dossier numéro 195607 ;

CONSIDÉRANT le lot 5 362 388 est utilisé pour les fins d'usine municipale de traitement des eaux usées suite à l'autorisation rendue par la CPTAQ au dossier numéro 331290 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT

ET RÉSOLU

Que ce conseil municipal soumette cette demande d'autorisation pour des fins d'aliénation et de lotissement à la Commission de protection du territoire agricole du Québec sur les lots 5 362 388, 5 362 390, 5 363 663 et 5 896 055 au cadastre du Québec ;

Et que ce conseil municipal mandate Pierre Villeneuve, Inspecteur en bâtiment et en environnement, à donner effet à cette résolution, et autorise le paiement des frais exigés au montant de 309,00\$;

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

11.4 ÉTAT DES TAXES FONCIÈRES DUES

Point annulé.

11.5 DÉLÉGATION DE POUVOIR – BALAYAGE DES RUES 2020

2020-03-050

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite procéder au balayage des rues de la municipalité, dans les meilleurs délais, dès que la température le permettra ;

CONSIDÉRANT que le conseil délègue le pouvoir à la directrice générale de procéder, par invitation auprès de deux compagnies, à l'octroi du contrat de balayage pour la saison 2020;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

ET RÉSOLU :



Que ce conseil autorise la directrice générale à procéder à l'octroi du contrat de balayage, par invitation de deux soumissionnaires, pour la saison 2020.

Que ce conseil approuve également que la directrice générale autorise ledit contrat, débourse les sommes nécessaires au contrat, si les coûts de ce dernier sont comparables aux années précédentes.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

11.6 ADOPTION DU COMPTE DE DÉPENSES – BÉNÉVOLE CARNAVAL 2020

2020-03-051

CONSIDÉRANT que l'activité du Carnaval a été un grand succès, et que ce succès est en partie dû à l'implication de bénévoles ;

CONSIDÉRANT que madame Sylvie Pilon, bénévole lors de l'activité, s'est portée volontaire afin de récupérer différents effets nécessaires lors de l'activité, et a personnellement déboursé les sommes des achats municipaux ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU

Que le conseil municipal remercie Madame Pilon de son implication, et demande à la directrice générale d'acquitter les frais du compte de dépense de Madame Pilon, pour les sommes déboursées lors de l'activité du Carnaval 2020. Le conseil demande également à la direction générale de faire les transferts nécessaires des sommes ainsi compensées, à partir du compte des loisirs vers le compte courant.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

11.7 ADOPTION DU COMPTE DE DÉPENSES – CONSEILLÈRE 2

2020-03-052

CONSIDÉRANT que la conseillère Madame Josiane Charron a chapeauté l'activité du Carnaval de Fassett édition 2020 ;

CONSIDÉRANT que certaines dépenses ont été effectuées à cette fin, dépenses qui ont été déboursées personnellement ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT

ET RÉSOLU

Que le conseil municipal remercie de son habituelle implication Madame la conseillère Josiane Charron, et demande à la directrice générale de défrayer les dépenses du compte présenté par Madame Charron. De plus, le conseil demande également à la direction générale de transférer les sommes déboursées du compte des loisirs au compte courant.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

11.8 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL INCENDIE 2019 – ANNÉE 1

Point reporté.

11.9 ABSORPTION DE LA DÉPENSE – SURPLUS DÉPENSES TECQ 2014-2018



2020-03-053

CONSIDÉRANT que la municipalité a engendré des dépenses d'investissement pour la somme de 90 217\$ durant l'exercice 2019 qui seront admissibles à la programmation de la TECQ 2019-2023 ;

CONSIDÉRANT que la programmation de la TECQ 2019-2023 n'est pas disponible en raison du processus actuel de reddition de compte de la programmation de la TECQ 2014-2018 ;

CONSIDÉRANT que la subvention de ces dépenses ne peut pas être reconnue sans l'approbation de la programmation de la TECQ 2019-2023 par le ministre des Affaires municipale et de l'Habitation ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

ET RÉSOLU

Que les dépenses d'investissement engendrées en 2019 de 90 217\$ soit financées à même l'excédent de fonctionnement non affecté jusqu'à l'approbation de la programmation de la TECQ 2019-2023 par le ministre des Affaires municipale et de l'Habitation. Moment auquel la subvention pourra être reconnu et que l'excédent de fonctionnement non affecté sera renfloué.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

11.10 ADOPTION DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON POUR L'ANNÉE 2019

2020-03-054

CONSIDÉRANT que la municipalité a mandaté la firme Raymond Chabot Grant Thornton la vérification comptable de l'année 2019 ;

CONSIDÉRANT que suite à la présentation des états financiers par Monsieur Marc Boucher, vérificateur associé de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, le conseil se dit satisfait des résultats ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU :

Que le conseil adopte les résultats financiers pour l'année 2019, tel que présentés par la firme de vérification Raymond Chabot Grant Thornton. Le conseil tient à remercier monsieur Marc Boucher et son équipe pour leur rigueur et collaboration lors de la période de vérification.

Adoptée à l'unanimité.

12.1 FACTURE MRC DES COLLINES – DOSSIER COUR

2020-03-055

CONSIDÉRANT que la municipalité a présenté le dossier CAE 1800261 en cour de la MRC des collines, en janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT que suite à l'audition, des frais de 875.00\$ sont exigés ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT

ET RÉSOLU :



Que le conseil de la municipalité de Fassett demande à la directrice générale d'acquitter les frais de cour de la facture 412 de la MRC des Collines au montant de 875,00\$.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

12.2 RENCONTRES DU CONSEIL – CHANGEMENT DE JOUR - MERCREDI

2020-03-056

CONSIDÉRANT que suite aux changements dans la composition du conseil, il y a lieu de modifier le calendrier des rencontres du conseil pour l'année 2020 ;

CONSIDÉRANT que le conseil opte pour que les rencontres se tiennent les deuxièmes mercredis de chaque mois ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

ET RÉSOLU :

Que le conseil de la municipalité de Fassett désire informer la population de la modification du calendrier des rencontres du conseil comme suit :

Mercredi, 8 avril 2020
Mercredi, 13 mai 2020
Mercredi, 10 juin 2020
Mercredi, 8 juillet 2020
Mercredi 12 août 2020
Mercredi, 9 septembre 2020
Mercredi, 14 octobre 2020
Mercredi, 11 novembre 2020
Mercredi, 9 décembre 2020

Les rencontres municipales ont lieu à la salle du conseil, au 19 rue Gendron, municipalité de Fassett, à 19 :30.

Adoptée à l'unanimité.

12.3 MARTIN DESCHÊNES – TOUR CIBC CHARLES BRUNEAU

Suite à une demande reçue de Monsieur Martin Deschênes, maire de la municipalité de Montebello, concernant sa participation à l'événement CIBC Charles Bruneau et sollicitant la générosité de tous, le conseil municipal statue que de contribuer ou non à la demande de commandite est une décision personnelle, et que cette dernière relève de chaque membre du conseil individuellement et non en tant que membre du conseil municipal de Fassett.

13. QUESTIONS POSÉES PAR LES MEMBRES

Aucune question pour la période.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-03-057

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

Et résolu que l'assemblée soit et est levée à 20h57.

Adoptée.

Procès-verbal de la Municipalité de Fassett

.....
François Clermont
Maire

.....
Chantal Laroche
Directrice générale